



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Qualité des services mobiles en France et disparités

Question écrite n° 24141

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, sur le dernier rapport de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep) qui dresse un constat mitigé de la qualité des services mobiles en France. Les débits augmentent vite et partout, le débit moyen passant en un an de 14 à 28 Mbits par seconde. Il convient toutefois de souligner qu'en zone rurale, les débits restent encore très inférieurs à ceux des grandes villes (mesurés à 62 Mbits par seconde en moyenne par l'Arcep) et que l'amélioration du débit n'est pas toujours flagrante selon l'endroit où l'on se trouve. Dans la réalité, tous les abonnés ne profitent pas pleinement de cette hausse des débits en raison de fortes inégalités entre opérateurs. Les transports sont aussi globalement mieux couverts avec une meilleure qualité de réception mais si la plupart des axes principaux sont couverts par au moins un opérateur, c'est loin d'être le cas de l'ensemble des routes et des lignes de chemin de fer de France. Pour les réseaux de métro, la qualité varie d'une ville à l'autre et les performances d'un opérateur à l'autre. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser son plan d'action en vue d'améliorer la qualité des services mobiles en France.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24141

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9543

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)